

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Daillens

RC 306-C-S Daillens - Penthaz

Afin de permettre la réfection de la chaussée et pose du revêtement bitumineux sur la route cantonale N° 306-C-S Daillens – Penthaz (route de Cossonay), le tronçon situé entre le chemin du Petit Penthaz et le panneau sortie de localité sera interdit à toute circulation.

Du lundi 26 août 2019 au Vendredi 25 octobre 2019

Une déviation sera mise en place par Daillens, Penthaz, Penthaz, et par Lussery-Villars, Eclépens, dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Daillens
Direction générale de
La mobilité et des routes
Division entretien

Publication :

Parution FAO : vendredi 16 août 2019

Avis :

Communes : Daillens, Penthaz, Penthaz, Lussery-Villars, Eclépens

Gendarmerie, CET-Blécherette

Gendarmerie, Cossonay, Echallens

ECA, Pully

SDIS Région Venoge

Voyer Région Centre

Car postal

Police Viasuisse

Urgences-Santé

Transports Spéciaux

Manifestations